

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2014

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue le lundi 3 février 2014, à 20 h 00, à la salle du conseil au 111, rue Hôtel-de-Ville.

Sont présents : mesdames les conseillères Lynda Poulin et Marjolaine Deblois, ainsi que

messieurs les conseillers Mario Boily, Alain St-Hilaire et Patrice Giguère.

Était absent : monsieur André Labbé.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Denise Roy.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Dominique Giguère, est également présente.

ORDRE DU JOUR SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2014

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de janvier 2014.
3. Présentation et dépôt des États financiers 2013.
4. Adoption des comptes.
5. Adoption code d'éthique et déontologie.
6. Contrat de travail Yvan Poulin.
7. Remplacement de Jacques Poulin.
8. Travaux chloration d'eau.
9. Formation DG (ressources humaines).
10. Formation code d'éthique pour nouveaux élus (obligatoire).
11. Terrain lot 4 889 290 (voisin Pier-Olivier Drouin).
12. Équipement de nettoyage Jacques Poulin.
13. Offre du Conseil de bassin de la rivière Etchemin (arbres).
14. Demande MTQ pour l'installation d'une lumière (intersection rang 4 et route 276).
15. Permis d'itinérance par la Fondation canadienne Espoir jeunesse.
16. Demande Comité famille St-Odilon (location salle).
17. Programme d'été multi-aventures 2014.
18. Publicité Cahier habitations 2014 (éclaireur progrès/hebdo régional).
19. Projet « Lire : un cadeau pour la vie ».
20. Commandite (Gala de boxe organisé par Claude Nadeau, École Arc-en-Ciel, Fondation Esprit de Corps).
21. Rapport d'intervention incendie janvier 2014.
22. Période de questions.

DIVERS :

Lecture de la correspondance.
Rapport des organismes.
Suivi permis délivré en 2013.
Assurances collectives.
Suivi borne 911 pour mars.
Plainte déneigement rue Couture.
Date de la pré séance.

01. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 01-03-02-2014

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit adopté.

02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2014

Résolution numéro 02-03-02-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le procès-verbal de janvier soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

03. PRÉSENTATION ET DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013

Résolution 03-03-02-2014

Monsieur Éric Brousseau et madame Karine Béland, comptables agréés de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, sont venus présenter au conseil les réalisations de la municipalité pour l'année 2013.

Les résultats des activités financières de la municipalité, présentés en séance ordinaire, démontrent des revenus de fonctionnement de 2 160 865, 00 \$ laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 324 409, 00 \$.

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que les états financiers de l'année 2013 de la municipalité soient acceptés tels que présentés.

04. ADOPTION DES COMPTES

Résolution 04-03-02-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 3 février 2014 au montant de 100 532,86 \$.

05. ADOPTION CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Résolution 05-03-02-2014

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 2 décembre 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le conseil adopte le règlement numéro 321-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

06. CONTRAT DE TRAVAIL YVAN POULIN

Un contrat de travail a été présenté au conseil et celui-ci sera vu avec Monsieur Poulin pour être adopté à la prochaine séance de conseil.

07. REMPLACEMENT DE JACQUES POULIN.

Résolution 07-03-02-2014

ATTENDU QUE monsieur Jacques Poulin est présentement en arrêt de travail pour une durée indéterminée;

ATTENDU QUE nous avons besoins d'une personne pour effectuer ce remplacement;

POUR CES RAISONS, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'engager monsieur Bastien Gagné comme journalier de déneigement temporaire pendant le congé de monsieur Poulin au taux horaire de 15\$.

08. TRAVAUX CHLORATION D'EAU

Résolution 08-03-02-2014

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne mandate et autorise monsieur Stéphane Mimault à débiter les travaux dans le cadre du projet de Chloration de l'eau.

09. FORMATON DG (RESSOURCES HUMAINES)

Résolution 09-03-02-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'autoriser la directrice générale de suivre la formation « Ressources humaines : prévenir et gérer le conflit » organisé par la Table régionale économie sociale Chaudière-Appalaches au coût de 35,00\$ le 25 février prochain à Cap St-Ignace.

10. FORMATION CODE D'ÉTHIQUE POUR NOUVEAUX ÉLUS (OBLIGATOIRE)

Résolution 10-03-02-2014

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres d'accorder un montant de 80,00\$ en plus des frais de kilométrage à Mario Boily et Lynda Poulin pour la journée de formation obligatoire des nouveaux élus tenu à Beauceville le 1^{er} février dernier.

11. TERRAIN LOT 4 889 290 (VOISIN PIER-OLIVIER DROUIN)

Résolution 11-03-02-2014

Attendu que Monsieur Pier-Olivier désire acquérir le terrain portant le numéro de lot 4 889 290 voisin à sa propriété actuelle;

Attendu que les dimensions du terrain en question sont de 15.47m X 45.72m;

Pour ces motifs, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander un prix de 5 000,00\$ pour ce terrain à la condition de laisser la pancarte des terrains à vendre de la rue des Lilas déjà en place.

12. ÉQUIPEMENT DE NETTOYAGE JACQUES POULIN

Point reporté à la prochaine séance vu le manque d'informations.

13. OFFRE DU CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN (ARBRES)

Résolution 13-03-02-2014

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de commander au Bassin de la rivière Etchemin 50 pins gris, 100 frênes d'Amérique, 100 frênes de Pennsylvanie et 100 chênes rouges.

14. DEMANDE MTQ POUR L'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE (INTERSECTION RANG 4 ET ROUTE 276).

Résolution 14-03-02-2014

Attendu qu'aucun lampadaire de rue n'est présentement installé à l'intersection du rang 4 et de la route 276;

Attendu qu'une demande a été faite par des citoyens pour l'éclairage de ce secteur;

Attendu que cette zone est mal éclairée et qu'il est difficile de trouver le rang 4;

Attendu que ces routes appartiennent au ministère du transport;

Pour ces motifs, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de faire la demande pour l'ajout d'un luminaire à cette intersection.

15. PERMIS D'ITINÉRANCE PAR LA FONDATION CANADIENNE ESPOIR JEUNESSE

Résolution 15-03-02-2014

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de refuser la demande de permis d'itinérance faite par la fondation canadienne Espoir Jeunesse.

16. DEMANDE COMITÉ FAMILLE ST-ODILON (LOCATION SALLE)

Résolution 16-03-02-2014

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le comité famille de St-Odilon bénéficie des mêmes avantages que les autres organismes pour les locations de salle.

17. PROGRAMME D'ÉTÉ MULTI-AVENTURES 2014

Résolution 17-03-02-2014

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la Municipalité participe au programme Multi-Aventures 2014 et qu'elle accorde 100,00 \$ (CENT DOLLARS) par participant jusqu'à concurrence de dix à la Maison des jeunes de la M.R.C. Robert-Cliche pour son programme d'été "Multi-Aventures". S'il advient qu'il y ait plus de dix participants, la responsable est mandatée pour revenir faire la demande au conseil.

18. PUBLICITÉ CAHIER HABITATIONS 2014 (ÉCLAIREUR PROGRÈS / HEBDO RÉGIONAL)

Cette offre sera analysée prochainement en fonction du budget de publicité par Denise Roy et Dominique Giguère.

**19. PROJET « LIRE : UN CADEAU POUR LA VIE »
Résolution 19-03-02-2014**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil de participer au soutien financier pour l'achat des trousse de livre « Lire : un cadeau pour la vie » à raison de 25% du coût, soit approximativement 133,00\$.

20. COMMANDITE (GALA DE BOXE ORGANISÉ PAR CLAUDE NADEAU, ÉCOLE ARC-EN-CIEL, FONDATION ESPRIT DE CORPS)

Résolution 20-03-02-2014

Attendu que M. Claude Nadeau organise un gala de boxe au stade de la municipalité le 30 mai prochain et que la location n'est pas encore payée;

Attendu que les élèves de 5^e et 6^e année de l'école Arc-en-Ciel font un voyage de fin d'année à Ottawa et qu'une demande de commandite avait été faite à la municipalité le 4 novembre dernier. Un montant de 500,00\$ avait été alloué avec possibilité d'un autre 500,00\$ selon les activités de financement. Des activités ont été réalisées et une nouvelle demande est faite pour le montant supplémentaire.

Attendu que Claudia Vachon, résidente de St-Odilon, coursera 84 kilomètres du Pont Jacques-Cartier à Times Squares le 29 mai prochain pour amasser des fonds pour la Fondation Esprit de corps qui vient en aide aux familles monoparentales dans le besoin;

Pour ces motifs, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accorder un montant de 100,00\$ pour le gala de boxe (cette commandite sera versé lors du paiement de la location du stade), 500,00\$ à l'école Arc-en-ciel pour le voyage des élèves de 5^e et 6^e année compte tenu de leur activité de financement et 100,00\$ à la fondation Esprit de corps.

**21. Rapport d'incendie janvier 2014
Résolution 21-03-02-2014**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accepter le rapport des interventions de janvier 2014 fourni par le chef pompier, monsieur Robert Ruel.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'interroge sur la manière dont le déneigement des routes et des trottoirs est effectué. Le contremaître des travaux public répond à ces questions.

Une demande est faite pour M. Normand Bernard pour enlever la tarification de vidange considérant que sa mère ne demeure plus dans le logement voisin. Le conseil explique que la tarification ne peut être enlevée, car ce logement peut être loué à de nouveaux locataires.

23. DIVERS

- La directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, fait la lecture de la correspondance.
- Les conseillers concernés font un rapport des organismes : l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.
- La directrice générale et secrétaire-trésorière résume ce que le comité de sécurité routière a déterminé comme priorités locales 2014 tel que demandé par la Sûreté du Québec.
- Un résumé des permis délivré en 2013 est présenté aux membres du conseil. Une diminution de 22.45% est constatée par rapport à l'année 2012.
- La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil du renouvellement des assurances collectives pour les employés municipaux en vigueur depuis le 1^{er} janvier dernier. Un changement de l'assureur a été effectué considérant la hausse des primes.
- Le conseil municipal est informé qu'une plainte concernant le déneigement de la rue Couture a été déposée au bureau municipal.
- La pré-séance aura lieu le 25 février prochain à 19h.

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 24-03-02-2014

Il est proposé par Lynda Poulin que la séance soit levée à 21h40.

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Maire suppléante.

Dominique Giguère,
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière.